



Maison des associations  
63, avenue Pasteur  
10000 TROYES



6, rue Claude Foullon  
10300 SAINTE-SAVINE

Troyes, le 23 juillet 2023,

Madame Cécile DINDAR  
Préfète de l'Aube  
Place de la Libération  
CS 20372  
10025 Troyes Cedex

Objet : expulsion de familles de centres d'hébergement d'urgence

Madame la Préfète,

Nos associations interviennent pour soutenir les plus fragiles et les plus démunis, pour les guider dans leurs démarches et pour contribuer à garantir le respect de leurs droits.

Nous avons été alertés, par différents canaux, de la sortie définitive du dispositif d'hébergement d'urgence de Troyes et de l'agglomération, d'une soixantaine de personnes (63) dont la moitié d'enfants de plus de 3 ans (37), au 31 juillet 2024. Il semblerait même qu'au final, près de 130 personnes seraient concernées.

Cette décision nous interpelle. Elle suscite notre incompréhension et notre indignation.

Il s'agit d'une situation qui humainement est inacceptable. Ce sont des personnes vulnérables, des femmes, des enfants dès l'âge de 3 ans et des hommes, qui risquent de se retrouver à la rue, même si elles ont été préalablement prévenues.

Les dispositifs d'hébergement d'urgence sont à saturation entraînant une rupture de service.

L'Etat a le devoir de mettre tout en œuvre pour assumer les obligations résultant du code de l'Action Sociale et des Familles dont son article L345-2-2 : « *Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence* » et garantir le respect du droit des enfants à une protection.

Comment l'Etat entend-il répondre à l'urgence de la situation autrement qu'en mettant à la rue des personnes ?

Nous considérons que l'Etat doit accorder les crédits nécessaires pour permettre aux associations et institutions d'assurer pleinement leurs missions.

Persuadés que vous êtes attentive et sensible aux problèmes subis par ces femmes, ces enfants et ces hommes, victimes d'accidents de la vie entre autres, nous demandons l'ouverture de places d'hébergement d'urgence supplémentaires.

Nous nous tenons à votre disposition pour aborder ce sujet avec vous, si vous le souhaitez.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à cette situation et à son urgence, et dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre haute considération.

Sylvie GARET  
Présidente du MRAP



Rémy DUFAUT  
Vice-Président de la LDH

